

Tarif des prestations détachables

→ Règlement de factures :

- forfait de 80,00 € HT, soit 96 € TTC jusqu'à 5 factures
- 20,00 € HT, soit 24 € TTC pour toutes factures supplémentaires.

→ Avis de valeur (: 200€HT soit 240€TTC par immeuble à plus de 15 Kms - 120€HT soit 144€TTC par immeuble de moins de 15 km

→ Résiliation : 45€HT soit 54€TTC par contrat (eau, gaz, électricité, téléphone et tout autre abonnement).

→ Licenciement d'employé (CESU) : 800€HT soit 960€TTC par employé.

→ Compte de répartition : 0,50 % HT de l'actif brut réparti avec minimum de 500€HT soit 600€TTC

→ Procuration sous seing privé : 25€HT soit 30€TTC par procuration au-delà de la 2ème

→ Formalités de mise à disposition des fonds : 65€HT soit 78€TTC par banque

→ Renonciation à succession : 150€HT soit 180€TTC par renonciation

→ Formalités pour déblocage des capitaux d'assurance-vie : 180€HT soit 216€TTC par contrat

→ Formalités carte grise : 120€HT soit 144€TTC

→ Rétablissement de communauté à vocation fiscale ou civile : 15% HT de l'avantage procuré avec un minimum de 750€HT soit 900€TTC

→ Frais de déplacement (ex : inventaire à domicile, ouverture de coffre-fort) : 150 € HT, soit 180 € TTC

→ Recherche d'héritiers : 200€HT soit 240€TTC par héritier retrouvé

→ Demande de relevés de compte aux banques : 25€HT soit 30€TTC par demande

→ Vérification de la composition du patrimoine pour vérifier l'absence d'exigibilité de la déclaration de succession : 300€HT soit 360€TTC

→ Démarches auprès du Conseil Général de l'aide sociale pour vérification d'une créance éventuelle de récupération : 300€HT soit 360€TTC

→ Toutes autres formalités : 200€HT soit 240€TTC de l'heure

Consultation spéciale, recherche des titres de propriété, liquidation des récompenses non incluses dans la base soumise au tarif...

→ Acte constatant l'absence d'opposition à testament : 150€HT soit 180€TTC de l'heure